

VIDE-GRENIER

REGLEMENT INTERIEUR

Briatexte Basket Club — Tarn (81)



Lundi 13 juillet 2026 — Après-midi / Soirée

Ouverture aux exposants : 16h00 | Ouverture au public : 18h00 | Fin : 23h59

Article 1 — Organisateur

Le présent vide-grenier est organisé par le Briatexte Basket Club, ci-après « l'Organisateur ». Toute question relative à l'organisation doit être adressée par mail à « briatextebc@gmail.com ».

Article 2 — Objet et date

Le vide-grenier se tient le lundi 13 juillet 2026, en fin de journée et en soirée, dans l'espace public désigné par l'Organisateur au cœur de la commune de Briatexte (81).

Cet événement s'inscrit dans le cadre des festivités du 14 Juillet et a pour vocation de favoriser la convivialité, les échanges entre habitants et la réutilisation des objets.

Article 3 — Conditions de participation

3.1 Personnes autorisées

La participation est ouverte :

- Aux particuliers majeurs domiciliés ou non sur la commune de Briatexte.
- Aux associations locales souhaitant tenir un stand.

Les commerçants et professionnels agissant dans le cadre de leur activité commerciale habituelle sont exclus de la vente. Toute infraction pourra entraîner l'exclusion immédiate sans remboursement.

3.2 Inscription préalable obligatoire

L'inscription est obligatoire et doit être effectuée auprès de l'Organisateur avant le dimanche 5 juillet 2026. Aucun emplacement ne sera attribué sans inscription préalable. L'Organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions par anticipation si le nombre d'emplacements est pourvu avant la date limite.

L'inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les documents à fournir pour valider l'inscription sont :

- Bulletin d'inscription rempli, daté et signé
- L'attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
- Photocopie de la Carte d'identité, passeport ou permis de conduire
- Le paiement (voir article 5)

Article 4 — Emplacements

Les emplacements sont attribués par l'Organisateur selon l'ordre d'inscription. Leur taille peut être de 2 ou 4 mètres linéaires.

- Chaque exposant doit rester dans les limites de l'emplacement qui lui a été attribué.
- Aucune occupation du domaine public au-delà de l'emplacement assigné n'est tolérée.
- Les emplacements ne sont ni cessibles ni échangeables sans accord préalable de l'Organisateur.

Article 5 — Tarifs et paiement

Catégorie	Tarif
Standard (2 mètres linéaires)	10 €
Grand (4 mètres linéaires)	20 €

Le règlement s'effectue au moment de l'inscription, en espèces ou par chèque à l'ordre de Briatexte Basket Club. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de mauvais temps.

Article 6 — Horaires et installation

- Accueil et installation des exposants : à partir de 16h00.
- Ouverture au public : 18h00.
- Fermeture des ventes : 23h59.
- Tout départ avant 23h00 est soumis à l'accord préalable de l'Organisateur.
- Le rangement et le nettoyage de l'emplacement incombent à chaque exposant et doivent être effectués avant le 14/07/2026 1h00.

Il est rappelé que l'événement se déroule en soirée, dans le respect du voisinage. Tout exposant devra veiller à la sobriété sonore de son stand.

Article 7 — Objets autorisés à la vente

Sont autorisés à la vente uniquement les objets personnels usagés des particuliers exposants. La vente des articles suivants est strictement interdite :

- Armes, munitions et objets dangereux.
- Médicaments, substances pharmaceutiques ou produits stupéfiants.
- Denrées alimentaires non conformes aux règles sanitaires en vigueur.
- Contrefaçons ou produits portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle.
- Animaux vivants.
- Tout objet dont la vente est interdite par la loi française.

Article 8 — Sécurité et responsabilité

Chaque exposant est responsable de ses biens, de son matériel et de la sécurité de son emplacement.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration des marchandises ou accidents survenus à l'occasion de l'événement.

Tout incident ou situation dangereuse doit être immédiatement signalé aux organisateurs présents sur place.

Il est interdit :

- D'utiliser des groupes électrogènes bruyants ou tout système d'éclairage non homologué.

- D'encombrer les voies de passage et les issues de secours. Aucun véhicule n'est autorisé à circuler ou à stationner sur la place des couverts pendant l'évènement. La présence des véhicules y est autorisée sur les périodes d'installation (16h-17h45) et de rangement (23h59 -1h).

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de litige entre vendeur et acheteur.

Article 9 — Propreté et environnement

Chaque exposant s'engage à maintenir son emplacement propre tout au long de la manifestation et à ramasser ses déchets en fin d'évènement.

Des points de collecte des déchets seront mis à disposition. Tout dépôt sauvage d'objets ou d'ordures pourra entraîner l'exclusion de l'exposant des manifestations futures.

Article 10 — Respect et convivialité

Le vide-grenier se déroule dans un esprit festif et convivial. Tout comportement irrespectueux, agressif ou contraire à l'ordre public à l'égard des autres exposants, des visiteurs ou des organisateurs entraînera l'exclusion immédiate de l'exposant, sans remboursement.

Article 11 — Litiges et interprétation

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranché souverainement par l'Organisateur. Ses décisions sont sans appel durant le déroulement de l'évènement.

Signature de l'exposant précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fait à Briatexte, le _____

BBC — [Adresse] — [Téléphone] — [Email]